

## **Introduction**

*Ural Manço*

L'étude de la composition des couples en vue d'un mariage semble plutôt passée de mode aujourd'hui dans les sciences sociales françaises. Le thème y avait fait irruption grâce à une recherche à la démarche innovante d'Alain Girard. L'ouvrage qui en est issu est devenu un classique (Girard, [1964] 2012). Il est possible d'objecter aujourd'hui que toute liaison durable entre deux adultes ne nécessite pas d'enregistrement officiel (Bergström et Maillochon, 2020 : 75-76). De même que la personne à qui l'on décide d'unir son destin peut aussi être de sexe identique. L'ouvrage que vous venez d'entamer concerne toutefois le choix du conjoint matrimonial en Turquie et dans la population issue de l'émigration originaire de ce pays en Europe occidentale. Dans le cadre national indiqué, la publication se penche sur le mariage entre personnes de sexe opposé. La législation turque n'autorise pas l'union officielle de deux personnes du même sexe.

Le mariage représente en Turquie un événement primordial dans l'existence des gens et un fait qui préserve sa centralité dans la vie sociale. Dans le cadre du regroupement familial, le mariage semble également inévitable. Les pays de l'Union européenne n'acceptent que le lien conjugal pour délivrer un permis de séjour à une personne de nationalité non européenne, qui veut rejoindre son ou sa partenaire résidant en Europe. Le mariage et la désignation des personnes à unir représentent un objet de recherche important pour les chercheurs qui scrutent le devenir de la société turque et celui de son émigration.

Le livre se propose d'étudier la problématique du premier mariage et du choix du conjoint en Turquie contemporaine et dans sa diaspora installée en Europe occidentale à l'aide de quatre recherches. Celles-ci se distinguent par la spécialisation des chercheurs qui les ont menées (trois sociologues et un psychologue). Leur objet de travail précis, le terrain qu'ils investissent (la métropole, la province, la diaspora) et leur

démarche empirique (enquête qualitative, enquête quantitative, méthodologie mixte et observation clinique) divergent également. Ces recherches se complètent cependant dans un esprit interdisciplinaire et de pluralisme méthodologique. La mobilisation de questionnements sur les dimensions du genre et de la continuité ou du changement intergénérationnels constitue les points de convergence de ces investigations :

*\* À quel point le choix du conjoint en Turquie et dans sa diaspora relève-t-il du déterminisme homogamique/endogamique ou une évolution se perçoit-elle vers les différentes formes d'hétérogamie/exogamie ?*

*\* Le choix du conjoint et celui du mode de vie que le couple de mariés adoptera tiennent-ils d'une décision individuelle ou collective ou d'un mélange des deux ?*

*\* Comment cette décision se négocie-t-elle aujourd'hui dans les familles, dans les couples en Turquie et dans la diaspora ?*

*\* Quel est le rôle des parents et des mères particulièrement dans cette transaction ?*

*\* Comment cette problématique est-elle vécue spécifiquement dans l'immigration en Europe ; l'ascendance étrangère influe-t-elle sur la question du mariage ?*

*\* Quelle emprise la problématique du genre a-t-elle sur l'expérience et les attitudes en matière matrimoniale ?*

*\* Comment les parents en Turquie et dans la diaspora voient-ils le mariage et la vie de famille de leurs enfants mariés ?*

*\* Comment les enfants voient-ils le mariage et la vie de famille de leurs parents ?*

Ces problématiques et d'autres encore trouvent des réponses dans les différents chapitres de ce livre. La présente introduction tente plutôt d'établir une problématisation du thème de la sélection conjugale, où tant la production turcophone récente en sciences sociales que certains travaux internationaux anciens, mais incontournables seront pris en compte.

### **Choix du conjoint, choix de société ?**

Les représentations sociales et les adhésions idéologiques de l'acteur transparaisent-elles, quand il jette son dévolu sur une

personne qu'il souhaite marier, à travers la personnalité, l'origine sociale et les qualifications de celle-ci ? Peut-on lire dans la sélection du conjoint la mentalité et les attitudes de la personne qui l'effectue concernant la vie sociale, la liberté, l'égalité, la famille, la parentalité, le genre, la religion, la nation, etc. ? En toute logique, nous devrions répondre par l'affirmative à cette interrogation. Toutefois, la logique du social interdira que cette question reçoive une seule et nette réponse. Une réplique que la formule « dis-moi qui tu choisis comme époux/épouse, je te dirai qui tu es », par exemple, pourrait résumer.

La problématique du choix conjugal se subdivise en fait en deux questionnements différents, qui permettront d'élucider celle de l'intertitre. La première de ces sous-questions, « qui épouser ? », concerne l'identité et les qualités qu'une personne devrait posséder pour être sélectionnée. Tandis que la seconde sous-question interroge le mode de sélection qui sera mis en œuvre : « qui choisit comment la personne à épouser ? ». Enfin, chacune de ces interrogations appelle deux réponses distinctes. Il pourrait y avoir d'abord une réponse subjective. Comment cela devrait-il se dérouler idéalement, selon le souhait des intéressés, les membres du futur couple de mariés ? Ensuite, il y aura une réponse objective. Comment cela se concrétise-t-il effectivement, peu importe la volonté des intéressés ?

Si les réponses subjective et objective s'avèrent identiques à chaque sous-question, le choix du conjoint pourra nous éclairer aussi sur le choix de société du sélectionneur ou de la sélectionneuse. L'existence d'un rapport entre le choix du conjoint et celui de la nature de la société dans laquelle l'on voudrait vivre se défend si le processus de la rencontre et du mariage dépend des intéressés. Dans ce cas seulement, la formule « choix du conjoint, choix de société », qui suppose une correspondance entre les deux adhésions, le mariage rêvé et la société parfaite, deviendrait acceptable.

L'équation risque d'être inégale dans tout autre cas. En conséquence, elle ne nous renseignera pas sur l'univers idéologique et les valeurs de futurs mariés. L'incontournable premier pas de tout processus de mariage, le choix du conjoint,

ne s'effectue au hasard de la liberté individuelle dans aucune société. Les pratiques observées dans une société en matière d'établissement de liens matrimoniaux résultent au moins en partie des rapports de genre et de parenté qui y règnent. Par conséquent, ne faudrait-il pas poser plutôt « choix du conjoint, choix de *la* société » afin de signifier l'imposition même partielle de certaines contraintes sociales aux acteurs désireux de se marier ? La sélection conjugale ne se produit pas nécessairement comme les futurs conjoints l'auraient souhaité, soit pour l'orientation de ce choix vers une personne précise soit pour la forme dans laquelle la sélection se réalise.

Le mariage permet en théorie l'accroissement du bien-être quotidien des conjoints par comparaison à leur situation de célibat. En fait, les conjoints cherchent à l'aide du mariage à baisser le coût en énergie, en temps et en argent de leur vie commune. Leur bien-être se construit au travers de la satisfaction quotidienne d'une multitude de biens et services ménagers exclusifs, comme l'amour, l'attachement émotionnel et la tendresse ; le soutien, l'attention et les soins ; l'activité sexuelle, etc. pour lesquels il n'existe pas toujours de substitut marchand (Becker, 1974 : 304 et 327). Toutefois, ces acteurs ne sont pas les seuls à agir ainsi. Beaucoup d'autres personnes font de même pour trouver le meilleur époux ou la meilleure épouse possible.

Ces personnes se rencontrent pour choisir leur conjoint sur le marché dit « matrimonial », où elles sont censées maximiser leur profit et minimiser le coût, comme sur tout autre marché. Ils se donnent pour objectif de se lier à une personne d'une « valeur sociale » au moins égale sinon supérieure à « leur valeur » (de Singly, 1987 : 188-189 et 192). Un mariage se conclut si les récompenses et faveurs escomptées devancent les adversités et défaveurs que les conjoints craignent. Les expressions turques de mariage négocié (*anlaşmalı evlilik*) ou de mariage de raison (*mantık evliliği*) illustrent ce fait.

En dehors de constituer un accomplissement traditionnel ou un rite de passage, le mariage conduit, dans la société contemporaine, à la reconnaissance sociale des capitaux (notamment socioéconomique, culturel, identitaire, relationnel,

psychique et physique) en possession des conjoints. Il faut souligner la place prépondérante qu'occupent désormais pour les deux sexes les capitaux scolaire et professionnel dans le classement sur le marché matrimonial (de Singly, 1987 : 189-190 et 198). Le choix du conjoint sur ce marché représente donc un des moments clés de la vie où les personnes tentent de faire valoir leurs intérêts moraux et matériels (de Singly, 1987 : 204).

La formation du couple stratifie les personnes à la recherche de leur compagnon. Le choix du conjoint s'avère un processus de classement (de surclassement ou de déclassement) social pour les acteurs qui veulent se lier à quelqu'un ou à quelqu'une d'autre. Un déplacement, dans le sens géographique cette fois, pourra aussi résulter du choix du conjoint. Le mariage reste dans de nombreux pays le moyen légal d'immigration le plus accessible.

Il faut admettre que le choix de la personne avec qui l'on projette de construire sa vie n'est jamais tout à fait personnel. Une multitude d'acteurs et facteurs contribuent à cette décision. Parmi les acteurs identifiables, les familles, les proches et d'éventuels « concurrents » ou « concurrentes » peuvent se dénombrer. Les facteurs latents seront des structures sociales, qui facilitent les rencontres, ou des frontières socioculturelles, qui les entravent, ou encore les processus de stratification sociale.

Si le déploiement de stratégies individuelles à la recherche d'un partenaire conjugal ou d'une partenaire conjugale s'observe partout, l'effet de contraintes sociales variées demeure tout aussi universellement à l'œuvre. Si un équilibre doit forcément s'établir dans ce choix entre les membres du couple ; une négociation doit tout aussi bien se déployer, selon le contexte social, entre les volontés individuelles d'une part et les pesanteurs sociales de l'autre (Becker, 1974 : 306). La société turque contemporaine et sa diaspora en Europe occidentale n'échappent pas à cette règle.

La conceptualisation mise au point et discutée depuis de nombreuses décennies par les sciences sociales montre la voie à suivre pour travailler cette question dans le contexte national

turc. Le choix du conjoint en effet peut s'analyser à l'aide de deux idéaux types opposés : « ressemblance » et « complétion ».

Types de mariage	Endogamie	Exogamie
<b>Homogamie</b>	<p align="center"><b>« Ressemblance »</b></p> <p>Mariage, dont les contractants sont semblables de point de vue social et économique et sont issus d'un même groupe socioculturel.</p> <p>* Une endogamie est aussi une <i>homochtonie</i> si les conjoints sont issus du même environnement géographique précis.</p>	<p>Mariage, dont les contractants sont semblables de point de vue social et économique, mais sont issus de groupes socioculturels différents.</p>
<b>Hétérogamie</b>	<p>Mariage, dont les contractants sont différents de point de vue social et économique, mais sont issus d'un même groupe socioculturel.</p> <p>* Toute hétérogamie est nécessairement une <i>hypergamie</i> pour l'un des conjoints et une <i>hypogamie</i> pour l'autre.</p> <p>* Une endogamie est aussi une <i>homochtonie</i> si les conjoints sont issus du même environnement géographique précis.</p>	<p align="center"><b>« Complétion »</b></p> <p>Mariage, dont les contractants sont différents de point de vue social et économique et sont issus de groupes socioculturels différents.</p> <p>* Toute hétérogamie est nécessairement une <i>hypergamie</i> pour l'un des conjoints et une <i>hypogamie</i> pour l'autre.</p>

Comme il est possible de distinguer sur le tableau en haut, l'idéal type nommé « ressemblance » se forme par le croisement de modes de mariages homogamique et endogamique. Ce modèle matrimonial correspond à la forme de nuptialité dominante dans les sociétés traditionnelles. Il demeure aujourd'hui statistiquement le plus observé. À l'inverse, l'idéal type appelé « complétion » réunit les modes hétérogamique et exogamique de mariage. Ce modèle semble moins fréquent que le premier selon les travaux empiriques.

Il existe entre ces modèles deux autres modes atypiques, à caractère hybride, situés à l'intermédiaire de l'idéal type « ressemblance » et de l'idéal type « complétion ». Ils ne correspondent que partiellement à l'un des deux.

Le premier de ceux-ci, le mariage homogame exogamique, que les possibilités technologiques de communication, ainsi que la mobilité sociale et géographique des sociétés contemporaines en voie de globalisation favorisent. Un mariage tout à fait homogame peut se conclure entre époux aux caractéristiques exogames, comme une union entre personnes de niveau socioéconomique similaire, malgré une différence d'origine géographique, de nationalité et/ou de confession. Le deuxième mode atypique, l'union hétérogamique endogame que l'on peut observer éventuellement dans les sociétés peu développées, économiquement clivées, où les inégalités sociales sont prononcées. Ce dernier cas atypique de mariage représente aussi jusqu'aujourd'hui le mode matrimonial le plus courant dans la diaspora provenant de Turquie en Union européenne.

Une dernière précision terminologique : tout mariage hétérogamique s'avère à la fois hyper- et hypogamique (de Singly, 1987 : 189). Une personne qui épouse un partenaire aisé ou une partenaire aisée réalise un mariage hypergamique, qui lui permet de connaître une mobilité sociale ascendante et de rehausser son statut social. En conséquence, l'autre conjoint se lie nécessairement à une personne économiquement plus modeste que soi dans un mariage hypogamique.

Une approche genrée de la question du mariage souligne en outre que n'importe quel mode de mariage peut signifier une mobilité descendante pour la femme (de Singly, 1987 : 202-203). Le mariage hétérogame, ou même homogame peut en effet reproduire l'inégalité sexuelle si l'épouse quitte par exemple son emploi ou renonce à sa carrière pour assurer l'essentiel des tâches ménagères et l'entretien des enfants. La production de biens et de services non marchands par les conjoints se trouve structurellement déterminée en aval. Elle dépend bien entendu du capital humain et physique des membres du couple, mais surtout de l'état sociétal des rapports sociaux de sexe (Becker, 1974 : 327).

## **Le choix de la ressemblance**

Le processus de choix du conjoint qui conduit vers un mariage endogamique et homogamique à la fois se décrit sous les traits de l'idéal type « ressemblance » (Körük, 2019 : 114). Prosaïquement, il est considéré que celles et ceux qui se ressemblent s'assemblent. Dans ce modèle de mariage, l'individu d'âge nubile, résultat d'une socialisation déterminante, se marie dans son groupe ethnoculturel et socioéconomique.

Développé par l'ethnologie, le concept d'endogamie se définit comme le mariage préférentiel (mariage arrangé) ou imposé (mariage forcé) à l'intérieur d'un groupe de parenté ou d'un lignage précis ; d'une zone géographique ou d'une appartenance ethnoreligieuse particulière. En sociologie, l'endogamie se traduit par le mariage entre personnes membres d'une même classe sociale ; d'un groupe culturel, confessionnel, ethnique ou national similaire ; ou encore entre conjoints originaires d'une même région ou localité (Marshall, 1996 : 151).

Les conjoints ne sont pas sélectionnés pour leurs qualités personnelles, mais pour leur provenance sociale. L'origine (sociale, culturelle, ethnique, religieuse, géographique) des membres du couple importe dans ce cas (Bergström et Maillochon, 2020 : 69). Le choix se porte sur une prétendante ou un prétendant selon le degré de conformation à l'identité collective et de soumission à l'autorité groupale dont elle ou il fait preuve. Les pratiques matrimoniales endogames se rencontrent davantage dans les sociétés traditionnelles et religieuses. Celles qui vivent en familles élargies, sous l'emprise de la ruralité et de l'économie agricole, ne connaissant qu'une faible division du travail, une mobilité géographique réduite et refusant la sexualité hors du mariage. Dans ce contexte de subsistance, les familles tiennent le contrôle de la nuptialité (ainsi que de la fécondité) à des fins de préservation sociale et économique. Le mariage unit non seulement le couple de conjoints, mais encore leurs ascendances respectives. Les différences de nature sociologique devraient être évitées entre les mariés, mais aussi entre les familles qui s'allient afin de déjouer d'éventuels problèmes. L'influence des



proches s'avère importante dans le choix du conjoint pour cette raison. Le choix se portant sur la proximité économique, socioculturelle et géographique entre les familles (Hart, 2007 : 349 ; Yazıcı et Demirli, 2020 : 305 ; Keldal, 2020 : 5-6).

Dans les sociétés traditionnelles où prédomine le mariage endogamique, la puissance du patriarcat se fait généralement sentir. Dans cette conception inégalitaire du genre, une union sera souvent acceptée entre une femme de provenance modeste et un homme d'une condition socioéconomique, d'un niveau de scolarité ou d'un statut social, qui lui est supérieur. Ce type d'union se nomme dès lors mariage « hétérogamique endogame ». De cette manière, un mariage endogamique, basé par exemple sur la similitude ethnique ou confessionnelle, peut s'avérer non homogame. Puisqu'une différence de niveau socioéconomique pourra exister entre les époux : l'homme dominant statutairement presque toujours la femme. Selon la terminologie présentée dans le tableau plus haut, l'épouse effectuera un mariage hypergame, tandis que son mari acceptera une union hypogamique, qui consolide son pouvoir conjugal. Dans le cas du mariage d'une femme issue de l'immigration avec un homme du pays (et souvent du village) d'origine de ses parents, les rôles s'inversent. La femme sera alors hypogame, l'homme (qui pourra émigrer à cette occasion) hypergame.

L'homogamie, l'autre concept qui compose l'idéal type nommé « ressemblance », prend dans la société moderne le relai de la détermination sociale qu'illustre l'endogamie de la société traditionnelle. Cette notion décrit le choix du conjoint se réalisant entre personnes qui sont attirées par leurs ressemblances (Marshall, 1996 : 307). Celles-ci peuvent être de nature socioéconomique, comme appartenir à un groupe professionnel similaire et faire preuve d'un niveau de revenu comparable. Elles pourraient également indiquer une similitude culturelle, comme posséder la même formation scolaire ou un mode de vie, des goûts et des centres d'intérêt analogues.

Il existe une dimension narcissique dans la sélection homogamique du conjoint : choisir son semblable social (de Singly, 1987 : 195). Ce qui paraît prépondérant lors du choix homogamique, ce ne sont pas les appartenances originelles des

personnes, mais leurs dispositions individuelles ou les résultats des choix personnels qu'ils ont posés dans la vie. Ce qui importe donc aux yeux des futurs mariés, c'est ce qu'ils sont (devenus) l'un (ou l'une) et l'autre au moment du choix et non leur origine, quelle qu'elle soit.

L'homochtonie représente une forme particulière du mariage homogamique. Le concept décrit un déterminisme écologique (Bergström et Maillochon, 2020 : 69). Il s'agit plus simplement de l'homogamie géographique ou du mariage de personnes qui vivent dans le même environnement sociospatial, puisqu'on ne rencontre pas n'importe qui n'importe où. Il s'agit par exemple du mariage de personnes provenant de la même localité, diplômées de la même école, travaillant dans la même entreprise, voire issues d'un groupe d'amis. Contrairement à d'autres formes d'homogamie, l'homochtonie ne présente toutefois plus une contrainte importante sur le choix du conjoint, puisque la mobilité s'amplifie de nos jours dans beaucoup d'aspects de la vie sociale, comme les études, le travail, l'urbanisation, les migrations, les vacances...

Il existe un écart universel à la règle de l'homogamie, qui importe dans une analyse en matière du genre de la question du mariage. L'égalité n'est souvent pas respectée en ce qui concerne l'âge des conjoints, au contraire, par exemple, de l'équivalence fortement observée du niveau d'études entre les conjoints (Yazıcı et Demirli, 2020 : 305). On s'attendrait que la ressemblance compte aussi pour cette qualité essentielle des personnes. Pourtant, l'époux reste partout systématiquement plus âgé que son épouse (de Singly, 1987 : 195). Des données plus récentes montrent que l'écart entre les âges des époux tend à diminuer, sans toutefois se résorber dans bon nombre de sociétés (Bergström et Maillochon, 2020 : 70).

La tendance à l'homogamie semble plus importante que celle à l'hétérogamie, son opposé conceptuel, selon un grand nombre de recherches réalisées dans le monde depuis la fin des années 1950 (Aytaç et Bayram, 2001 : 91). Elle se renforce d'ailleurs aux extrémités de l'échelle sociale : les classes supérieures et populaires sont plus enclines à se marier dans leur milieu d'origine (de Singly, 1987 : 185 ; Bergström et

Maillochon, 2020 : 72). Mais le constat de la fréquence statistique de l'homogamie laisse entière la réponse à la question « pourquoi un homme et une femme qui se ressemblent s'assemblent-ils ? » (de Singly, 1987 : 181-182).

La démarche homogamique pour la composition de couples conjugaux trouve une explication dans le processus de socialisation des acteurs sociaux, qui les pousse à préférer ce qu'ils ont appris à apprécier au cours de leur vie. La contrainte que la socialisation exerce sur les acteurs sociaux ne s'est nullement évaporée au sein des sociétés contemporaines, même si enclines à la liberté individuelle (Bozon et Héran, 2006 : 9 et 197).

C'est que les structures sociales ne sont pas externes aux individus ; les contraintes sociales ne s'imposent pas de l'extérieur aux acteurs. Elles sont incorporées dans leurs identités, mentalités et attitudes ; elles s'incarnent en eux au travers de pratiques sociales qu'ils mettent en œuvre de leur plein gré. Un mariage homogamique peut donc se percevoir comme le résultat d'un calcul d'intérêt bien conscient dans le chef des partenaires (de Singly, 1987 : 189). L'option homogame peut ainsi être mise au point par de jeunes gens dans la sélection de leur futur conjoint, afin d'éviter toute situation conflictuelle avec leurs parents (YAZICI et Demirli, 2020 : 305).

L'homogamie des couples constitue donc une conséquence de la socialisation (Bergström et Maillochon, 2020 : 74). Ce modèle de choix du conjoint, c'est-à-dire l'attraction des semblables, souligne l'effet des contraintes sociales ou l'influence du milieu sur l'individu. Ce sont les caractéristiques sociologiques des partenaires qui orientent la sélection matrimoniale (de Singly, 1987 : 183). Ainsi, même dans un mariage dit d'amour, les pesanteurs sociales peuvent demeurer influentes.

Le sens commun place la source de liens affectifs forts entre conjoints dans l'idéal type « ressemblance », puisque la proximité sociale semble favoriser l'entente et l'épanouissement conjugaux. Elle semble réduire autant les conflits potentiels liés aux différences gustatives, culturelles et

idéologiques dans le couple (Yazıcı et Demirli, 2020 : 303). Les couples composés de personnes appartenant à des milieux sociaux équivalents ou ayant des passés familiaux similaires se comprendraient davantage ; leur vie commune s'allongerait en conséquence. Pourtant, cette croyance populaire ne bénéficie pas de preuves empiriques suffisantes. Par exemple, l'homogamie ne paraît pas supérieure à l'hétérogamie sur le plan de la stabilité ou de la réussite dans la vie conjugale (de Singly, 1987 : 187-188).

Les pratiques matrimoniales liées à l'idéal type nommé « ressemblance » semblent plus présentes au sein de groupes sociaux où prédominent le contrôle parental, la religion et l'ethnocentrisme (Aytaç et Bayram, 2001 : 91). Ce mode de sélection du conjoint repose sur le postulat suivant lequel le mariage doit contribuer à la conservation de l'ordre patriarcal et reproduire ainsi la conception inégalitaire du genre (de Singly, 1987 : 196-197). Pour cette raison, ce type de mariage se trouve plus présent dans les sociétés où l'inégalité entre les sexes s'observe davantage (Akbaş et coll., 2019 : 99).

### **Le choix de la différence**

À l'opposé du premier idéal type, un autre, nommé « complétion », peut se dépeindre sous les traits de mariages selon les modes exogamique et hétérogamique. Celui-ci se rencontre davantage dans les sociétés développées et sécularisées, complexes et différenciées, où prévalent la liberté individuelle et une conception (en principe) égalitaire des rapports de genre (Hart, 2007 : 349-350 ; Körük, 2019 : 115). Le principe de l'idéal type appelé « complétion » suppose que l'intégration et la complémentarité des différences feront la force des liens du couple (Yazıcı et Demirli, 2020 : 303). Le modèle se repose sur l'affinité des contraires et le respect de la différence dans le choix du conjoint. L'homme et la femme qui s'unissent semblent apprécier la distance sociale qui les sépare (de Singly, 1987 : 183-184).

L'exogamie, le premier des deux modes de mariage composant l'idéal type « complétion », apparaît en anthropologie comme le

moyen qui permet à un groupe social d'éviter l'inceste, instauré en tabou (Marshall, 1996 : 151). En sociologie, un mariage est dit exogame lorsque les époux proviennent d'extraction nationale, ethnique ou religieuse différente.

Le deuxième mode matrimonial de l'idéal type, l'hétérogamie, définit un mariage où les conjoints se choisissent en dehors de leur groupe socioéconomique d'origine. L'hétérogamie statistiquement minoritaire face à l'homogamie concerne souvent la rencontre entre conjoints, qui se marient à un âge tardif ou qui se lient en secondes noces. C'est aussi le fait de personnes fortement diplômées, plus ouvertes au changement et à la diversité (Keldal, 2020 : 5-6); en phase de mobilité ascendante ou, au contraire, à l'insertion professionnelle problématique (Bozon et Héran, 2006). Ce qui importe dans ce cas, avant l'attrait entre époux ou la concordance entre les familles d'origine, semble l'obtention d'un gain soit économique soit statutaire (Körük, 2019 : 115-116).

Contrairement à l'idée répandue dans le sens commun, l'idéal type appelé « complétion » ne constitue pas nécessairement un signe de faiblesse des liens du couple (Marshall, 1996 : 307 ; Keldal et Atlı, 2020 : 1354-1355). Il ne faut toutefois pas confondre l'hétérogamie et l'exogamie avec l'amour romantique, car ces modèles matrimoniaux ne sont pas exempts de contraintes communautaires ou de stratégie de promotion sociale (de Singly, 1987 : 188). Or l'amour romantique, signe des temps modernes, apparu en même temps que la catégorie « individu » (Roussel, 1989 : 114), ne pourrait naître que sur le terrain du désintéressement et des libertés. Le désintéressement signifie l'absence de calcul impliquant l'enrichissement et/ou l'ascension sociale et la liberté, la capacité de se défaire de l'approbation ou de l'influence des proches (de Singly, 1987 : 186).

Le mariage hétérogamique endogame constitue un de ces modes matrimoniaux atypiques, qui ne cadrent pas avec l'idéal type « ressemblance » ou avec son contraire « complétion ». Toutefois, son importance s'avère grande pour le sujet du présent ouvrage. Il représente le modèle de comportement matrimonial le plus fréquent en milieu immigré turc dans l'UE.

La mobilité géographique et la nuptialité produisent un effet convergent sur le classement social des individus qui se marient dans le but d'émigrer. La pratique hétérogamique, qui consiste à s'unir avec une personne de la diaspora, s'avère une stratégie d'ascension sociale, donc une hypergamie. La raison de ce mariage peut sembler plus économique qu'affective : s'assurer en émigrant un futur plus prospère que dans le pays d'origine.

Tandis que, dans l'autre sens, le mariage d'une personne issue de l'immigration avec un ou une partenaire du pays d'origine se lira plutôt comme une stratégie culturelle. L'objectif étant dans ce cas la préservation du lignage ou celle de l'identité ethnonationale. Cette union, qui importe un nouvel immigré du pays de départ, vise à éviter ou à limiter le risque d'assimilation des enfants qui naîtront. Pour la personne issue de l'immigration qui épouse un conjoint du pays d'origine, cette union se révèle également hétérogamique, mais de type hypogame, car la personne qui pourra migrer de cette manière est logiquement de condition plus modeste.

Le mariage des descendants d'immigrés avec un conjoint du pays d'origine ne se définit pas uniquement comme une pratique nuptiale hétérogame. Il s'agit autant d'un mariage endogame, puisque le conjoint du pays d'origine provient le plus souvent de la localité d'origine des parents. Il s'apparente dans nombre de cas à son futur époux ou à sa future épouse, comme souvent observé dans l'immigration turque en Union européenne.

### **Choix du conjoint et mariage en Turquie contemporaine**

Le mariage constitue un phénomène social incontournable en Turquie. Malgré cela, les données officielles indiquent la stagnation du nombre annuel des mariages et l'explosion de celui des divorces ou encore l'augmentation sensible de la population adulte célibataire depuis l'an 2000. La population nationale de plus de 15 ans est passée de 47,5 millions en 2001 à 65,7 millions de personnes en 2021. Toutefois, le nombre de mariages contractés n'augmente pas depuis le début du siècle.

Selon l'Institut national de Statistiques (TÜİK)<sup>1</sup>, il y a eu 544 322 mariages en 2001 contre 561 710 en 2021. En revanche, le nombre de divorces se trouve presque multiplié par deux durant la même période, passant de 91 994 à 174 085 cas. Le nombre de mariages augmente plus lentement et celui des divorces croît plus rapidement que la variation de la population adulte.

Parallèlement, l'âge moyen au premier mariage s'élève pour les deux sexes. Entre 2001 et 2021, l'âge moyen au premier mariage est passé de 22,7 à 25,5 pour les femmes et de 26 à 27,9 pour les hommes (Erkol et coll., 2021 : 59). Il semble, au regard de ces données, que la différence d'âge moyen diminue entre les sexes. L'Institut national de Statistiques avance la proportion de 70,5 % de personnes mariées (veuves et veufs compris) dans la population de plus de 18 ans (2021). Seules l'île de Chypre et la Roumanie dépassent ce taux sur le continent européen. En France, le taux de mariés s'élève à 35 % de la population adulte d'après EUROSTAT.

Dans les résultats d'une enquête menée en 2019 par l'institut de sondage KONDA<sup>2</sup>, il apparaît que 47 % des personnes mariées l'ont été de manière traditionnelle ou « arrangée » par les familles (*görücü usülü*). Presque autant (46 %) ont choisi eux-mêmes leur époux ou leur épouse, sans l'intervention de la famille. Les 7 % restant font état d'un mariage forcé (sans l'accord préalable de la répondante ou du répondant), dont ils ont fait l'objet. Les taux de mariages arrangés et forcés augmentent dans l'échantillon de l'enquête avec l'âge des personnes interrogées, ainsi qu'en milieu provincial et rural. Le taux de mariages avec la prise de décision individuelle et le choix personnel du conjoint croît avec l'augmentation du niveau de scolarité de la personne interrogée et/ou de son père.

<sup>1</sup> <https://data.tuik.gov.tr/Bulten/Index?p=Evlenme-ve-Bosnma-Istatistikleri-2021-45568>

<sup>2</sup> KONDA, 2019, *Türkiye 100 kişi olsaydı [si la Turquie comptait 100 personnes]*, <https://interaktif.konda.com.tr/turkiye-100-kisi-olsaydi>

Une enquête récente de TÜİK effectuée sur échantillon représentatif dans les trois métropoles turques<sup>1</sup> donne des résultats éclairants sur les modes de mariage en usage dans le pays. Dans la population féminine mariée de 18 ans et plus de ces trois métropoles, pas moins de 47 % des femmes se sont mariées à 19 ans ou plus jeunes encore. Ce taux est de 32 % pour le total des deux sexes. Peut-on vraiment parler de consentement au mariage ou de choix personnel du conjoint à un âge aussi jeune ?

La même enquête interroge les participants et les participantes sur l'âge idéal au premier mariage. La moitié de l'échantillon répond « entre 25 et 29 ans » contre à peine 3 %, qui fixent à « 19 ans ou moins » l'âge idéal pour se marier. La distorsion entre l'âge réel au mariage et celui qui est estimé idéal pour cette étape importante du cycle de vie montre comment les mentalités sont en train de changer ces dernières années.

La fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du siècle en cours correspondent en Turquie à une période d'industrialisation et d'urbanisation intenses. Le développement des moyens de transports et de communication, l'accès à la société de consommation, ainsi que l'influence de la globalisation culturelle sur la société turque ont profondément changé la vie sociale (Hart, 2007 : 349). L'élévation sensible du niveau de scolarité pour les deux sexes y contribue sans doute aussi grandement. Ces mutations imprègnent bien entendu les pratiques nuptiales (Sungur et coll., 2017 : 70). Dans ce contexte, l'augmentation lente, mais continue de l'acceptation sociale de relations sexuelles hors mariage et celle de la cohabitation de couples non mariés, compte parmi les faits à remarquer (Keldal, 2021 : 378-379).

Toutefois, malgré le changement observable dans toutes les facettes de la vie sociale, les pratiques liées au mariage préservent une partie importante d'aspects dits « traditionnels ». Le choix du conjoint reste un de ces thèmes. Il résiste au

---

<sup>1</sup> Istanbul, Ankara et Izmir, dont le total des populations respectives représente le tiers de la population nationale. *Türkiye Aile Yapısı Araştırması, 2021 [enquête sur les structures familiales en Turquie]* ; <https://data.tuik.gov.tr/Bulten/Index?p=Turkiye-Aile-Yapisi-Arastirmasi-2021-45813>



changement social, même si sa mise en pratique dans la société connaît certaine hybridation (Hart, 2007 : 345). Les jeunes célibataires des deux sexes veulent certes décider individuellement de l'identité de leur futur conjoint et du moment de leur union matrimoniale, mais la volonté parentale continue d'influencer les enfants en cette matière. L'observation de la réalité sociale montre que la volonté parentale cohabite aujourd'hui avec une dose de liberté de choix laissée aux jeunes (Sungur et coll., 2017 : 72). Les enfants en âge de se marier se cherchent dès lors un ou une partenaire en connaissance de cause. Ils ont tendance à poser un choix plutôt homogamique : il faut que l'élue ou l'élue de leur cœur remporte aussi l'adhésion familiale (Hart, 2007 : 345).

Les recherches sur le choix du conjoint en Turquie montrent que les jeunes hommes développent une attitude plus favorable que les jeunes femmes aux mariages arrangés (Bener et Günay, 2012 ; Akbaş et coll., 2019 : 99 ; Keldal et Atlı, 2020 : 1359). Les jeunes femmes représentent sans doute la fraction de la société qui se trouve le plus sous l'influence des transformations sociétales de ces dernières décennies. La part de femmes actives hors du secteur agricole a cru rapidement durant ces dernières décennies. En milieu urbain, les femmes, surtout diplômées, entendent de plus en plus gagner et préserver leur autonomie économique et l'égalité dans les relations du couple.

Ce constat pourrait expliquer l'attitude distante de jeunes femmes vis-à-vis de formes de mariages qui contribuent à la reproduction de l'ordre patriarcal. Elles paraissent aussi plus prudentes et homogames que les jeunes hommes dans l'énoncé de leur partenaire conjugal idéal (Keklik, 2011 : 140-141 ; Keldal et Atlı, 2020 : 1355).

Le choix du conjoint n'informe pas toujours de manière satisfaisante sur le choix de société des personnes qui se marient, surtout si cette sélection ne dépend pas totalement de leur volonté. Mais l'évolution des pratiques matrimoniales, qui se dessine au sein d'une population donnée, laisse entrevoir les mutations que les changements structurels imposent à celle-ci. C'est dans ce sens qu'il faudrait aborder les contributions du

livre. Les recherches présentées ici éclairent bien entendu sur la question du choix conjugal, mais au-delà elles contribuent à l'analyse du cheminement de la société en Turquie vers la modernité et celui de sa diaspora vers l'intégration.

## Bibliographie

- Akbaş, M. et coll. (2019) Üniversite öğrencilerinin evlilik tutumlarını etkileyen faktörler [Factors Affecting Marriage Attitudes of University Students], *Çukurova Medical Journal*, 44(1), 93-100.
- Aytaç, S. et Bayram, N. (2001), Üniversite Gençliğinin İş ve Eş Seçimindeki Etkin Kriterlerin Analitik Hiyerarşi Süreci (AHP) ile Analizi [The Analytic Hierarchy Process Analyse of Effective Criteria for Job and Partner Selection of the University Youth], *Öneri*, 4(16), 89-100.
- Becker, G. S. (1974), A Theory of Marriage, Th. W. Schultz (éd.), *Economics of the Family: Marriage, Children, and Human Capital*, Chicago : University of Chicago Press, 299–351.
- Bener, Ö. et Günay, G. (2012), Gençlerin Evlilik ve Aile Yaşamına İlişkin Tutumları (Attitudes on Marriage and Family Life of Youth), *Journal of the Institute for Social Sciences – University of Karabük*, 2 (1): 1–27.
- Bergström, M. et Maillochon, F (2020). Qui se ressemble s'assemble ?, S. Paugam (dir.), *50 questions de sociologie*, Paris : Presses universitaires de France, 65-78.
- Bozon, M. et Héran, F. (2006). *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris : La Découverte, collection « Grands Repères ».
- Erkol, M., Şahin, M, et Avcı, Ş. (2021). Toplumsal Değişimin Bir Göstergesi Olarak Gençlerin Evliliğe Yönelik Tutumları [Youngsters' Attitudes Towards Marriage as a Social Change Indicator]. *Universal Journal of History and Culture*, 3(1): 57–78.
- de Singly, F. (1987), Théorie critique de l'homogamie, *L'année sociologique*, 37 : 181-205.
- Girard, A. (2012). *Le Choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, collection « Bibliothèque des classiques », Paris : Armand Colin.
- Hart K. (2007), Love by arrangement: the ambiguity of 'spousal choice' in a Turkish village, *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 13, 345–362.
- Keklik, İ. (2011), Mate Selection Preferences of Turkish University Students, *Eurasian Journal of Educational Research*, 44, Summer, 129–148.
- Keldal, G. (2020), The relationships between personality traits and mate selection strategies of Turkish young adults, *Current Psychology*, <https://doi.org/10.1007/s12144-020-01044-0>

- Keldal G. (2021), Üniversite Öğrencilerinin Gözünden Evlilik [Marriage Through the Eyes of University Students], *Afyon Kocatepe University Journal of Social Sciences*, 23(2), 375–393.
- Keldal, G. et Atlı, A. (2020), Predictors of Turkish University students' marital attitudes, *Current Psychology*, 39, 1354–1361.
- Körük, S. (2019), Eşimizi Nasıl Seçeriz? Eş Seçimi Üzerine Bir Değerlendirme [How Do We Choose Our Mates? A Review on Mate Selection], 21st International Congress on Psychological Counselling and Guidance, Text Book, Antalya, 112–117.
- Marshall, G. (1996), *Concise Dictionary of Sociology*. Oxford: Oxford University Press.
- Roussel L. (1989), *La famille incertaine*, Paris : Odile Jacob.
- Sungur M. A. et coll. (2017), Evlilik ve Eş Seçme Tutumuna Kuşakların Etkisi: X ve Y Kuşaklarının Karşılaştırılması [Generation Effect on Marriage and Mate Selection: A X and Y Generations' Comparison], *Toplum ve Sosyal Hizmet*, 28(1), 68-91.
- Yazıcı, B. et Demirli, C (2020), Evlilik Kararı Alan Bireylerin Evliliğe Yüklediği Anlam ile Evlilik Öncesi İlişkilerin İncelenmesi [Premarital Relationships and the Meaning of Marriage by Individuals About to Get Marry], *Eurasian Journal for Socio-Economic Researches*, 7(7), 295-326.